



**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ACTON
MUNICIPALITÉ D'UPTON**

**AVIS PUBLIC
CONCERNANT LE RÔLE D'ÉVALUATION 2016**

À toutes les personnes intéressées de la Municipalité d'Upton

AVIS PUBLIC EST PAR LA PRESENTE DONNE, par la soussignée, Cynthia Bossé, directrice générale de la susdite municipalité, que l'évaluateur agréé, monsieur MARC LÉPINE, de la firme Leroux, Beaudry, Picard & Associés inc., a déposé à mon bureau le 3 septembre 2015, le rôle d'évaluation foncière de la Municipalité d'Upton pour le dernier exercice du rôle triennal 2014-2015-2016. Toute personne peut en prendre connaissance à la mairie sise au 863, rue Lanoie, aux heures régulières de bureau.

Tout intéressé peut déposer une demande de révision au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû apporter au rôle d'évaluation, en vertu de l'article 174 ou 174.2 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (L.R.Q. c.f-2.1).

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- Être déposée en tout temps au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification en vertu des articles susmentionnés ou au cours de l'exercice suivant;
- Être déposée à l'endroit suivant ou être envoyée par courrier recommandé à :

**MRC d'Acton
1037, rue Beaugrand, C.P. 99
Acton Vale (Québec) J0H 1A0**

- Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin, disponible à l'endroit ci-dessus indiqué;
- Être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement no. 97-10 de la MRC d'Acton et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

À titre informatif, le sommaire du rôle d'évaluation indique les valeurs imposables suivantes:

- **En 2016: 226 655 600\$**
- En 2015: 224 699 000\$
- En 2014: 223 199 200\$

Donné à Upton, ce 3^{ième} jour de septembre 2015,

Cynthia Bossé
Directrice générale